

Gestion des alertes adressées à l’Autorité de la statistique publique

Objet du traitement de données

Finalités

Le traitement a pour finalité l'orientation, l'instruction et la réponse aux alertes adressées à l’Autorité de la statistique publique (ASP) par voie électronique, postale ou par téléphone.

Base légale

Article 6 (1) c du règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis, en application du décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

Données traitées

Catégories de données traitées

- Données d'identification
- Vie personnelle (le cas échéant, en fonction des informations communiquées et selon les besoins de l'instruction)
- Vie professionnelle (le cas échéant, en fonction des informations communiquées et selon les besoins de l'instruction)
- Autres données : informations relatives au motif et au contenu de l'alerte

Source de données

Les données proviennent des personnes ayant adressé une alerte auprès de l’ASP.

Prise de décision automatisée

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Personnes concernées

Personnes ayant adressé à une alerte à l'autorité de la statistique publique (ASP).

Destinataires des données

Catégories de destinataires

- Membres de l'ASP
- Secrétariat de l'ASP
- Toutes personnes sollicitées pour l'instruction sous couvert du respect du secret professionnel

Transferts des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Cinq ans à compter de la clôture de l'instruction des demandes

Sécurité

La mise en œuvre du traitement fait l'objet de règles et de mesures techniques et organisationnelles strictes garantissant la sécurité et la confidentialité des données. Les personnes habilitées à accéder aux données sont assujetties aux obligations relatives aux secrets professionnel et statistique.

Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant ou les faire rectifier. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Exercer ses droits

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés, vous pouvez contacter (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) :

- **Soit l'unité des Affaires juridiques et contentieuses de l'Insee, par message électronique à l'adresse suivante : contact-rgpd@insee.fr**
- **Soit le délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers (DPD), par message électronique à l'adresse suivante : le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr**

Réclamation auprès de la Cnil

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la Cnil.